

# Marcel Pruet garde la main

**SAINT-SEVER** Au terme d'une réunion à suspense, le président de Cap de Gascogne a réussi à emporter la décision sur l'abandon de la salle pour Basket Landes

JEAN-LOUIS HUGON

jl.hugon@sudouest.fr

Au terme d'une réunion finalement assez courte (1 h 30 à suffi), la Communauté de communes Cap de Gascogne a donc décidé mercredi soir de ne pas lancer la construction d'une salle de basket à Saint-Sever. Le scrutin en deux temps, qui n'a pas été compris par toute l'assistance (lire ci-dessous), s'est déroulé dans une ambiance plutôt tendue, devant une centaine de personnes très partisans, que ce soit pour ou contre ce projet.

Peu, voire pas de commentaires, ni de prise de parole avant la délibération sur la reprise de la salle : on n'a pas parlé chiffres, mais on est rentré directement dans le vif du sujet. Et dès le résultat final connu, personne n'a trop souhaité livrer ses impressions. Les supporters du projet sont immédiatement sortis de la salle polyvalente de Banos. On a pu entendre des mots comme « magouilles », ou « c'est dégueulasse », mais pas de cris spontanés. Pas beaucoup de réactions pour « Sud Ouest » non plus.

## « La démocratie a parlé »

Parmi les élus non plus, du moins ceux qui étaient favorables à la salle, pas beaucoup de monde pour se confier à « Sud Ouest ». « Non, à chaud comme cela, je préfère ne rien dire », répondirent de nombreux délégués.

Seuls Olivier Martinez (élu d'opposition de Saint-Sever) et Francis Cazaux (maire d'Aurice), remarquaient : « la démocratie a parlé, c'est le plus important ».

Chez les « gagnants » du soir aussi, la

**« Cela donne l'impression d'une décision non réfléchie obtenue en dernière minute. Je n'arrive pas à croire qu'on change ainsi d'avis en une demi-heure »**

modestie et la mesure étaient de mise. Le président Marcel Pruet, opposé depuis longtemps au projet, donc plutôt renforcé dans son rôle par cette issue à la crise, montrait plutôt sa déception. « Déçu devant un tel spectacle, autant dans le résultat (une seule voix d'écart) que dans la manière d'y parvenir. Cela donne l'impression d'une décision non réfléchie obtenue en dernière minute. Je n'arrive pas à croire qu'on change ainsi d'avis en une demi-heure (à propos du vote blanc au premier scrutin, qui a disparu au second, NDLR). »

## « Le choix de la raison »

Est-ce que cela va laisser des tensions,

des divisions dans les réunions à venir ? Le maire d'Audignon préfère regarder devant : « On a la chance d'avoir des projets de développement économique, la ZI de Péré, Agrolandes, le développement numérique, le CIAS, autant de dossiers qui sont un témoignage de la solidarité communautaire intangible. »

Arnaud Tausin, maire UMP de Saint-Sever, qui avait bataillé avec toute son équipe contre ce projet durant toute la campagne des dernières municipales, avait lui aussi la victoire modeste. « Je crois que c'est un choix de la raison sur la passion, c'est une décision prise dans l'esprit du temps. L'époque où on augmente les impôts pour des projets pharaoniques est révolue. »

Mais le politique reprend vite le dessus : « Huit mois après les Saint-Séverins, nous avons réussi à rallier une majorité (même si elle est courte) sur le réalisme et le pragmatisme, pour des projets dont les gens ont réellement besoin. Le Conseil général avait mis beaucoup de pression pour faire changer d'avis quelques délégués, je pense que nous avons assisté là à une défaite historique du Parti socialiste. »

## Pas de médiathèque non plus

Le vainqueur du jour préfère désormais « regarder devant, car je crois que tout le monde est soulagé que cela soit derrière nous pour passer

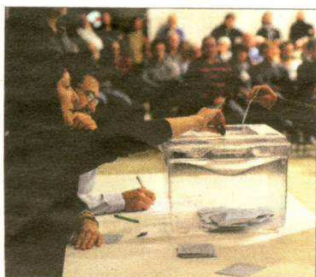


**Le président (au micro) a su merd'anicroches. Mais l'ambiance ét**

à autre chose. Pour Basket Landes, il faut désormais trouver une solution qui permette d'assurer l'avenir. Les filles sont premières du championnat de France et on veut qu'elles le restent le plus longtemps possible. »

Comme prévu dans les délibérations, le projet de médiathèque neuve a également été supprimé, au grand regret de Claude Boisseau-Deschouarts, maire de Montaut, qui

## Pourquoi a-t-on voté deux fois à bulleti



**Il a fallu revoter car un des bulletins pouvait être compté soit nul, soit dans les « non »**

**VOTE** Au premier tour de scrutin, une erreur sur la composition d'un bulletin a entraîné une seconde consultation

Dix délégués ayant demandé le vote à bulletin secret, on a donc procédé avec des petites enveloppes bleues, et chacun a dû se lever pour aller faire son choix dans un local technique transformé en isoloir. Résultat

du vote : 14 pour la salle, 13 contre, un bulletin blanc et un autre qui disait non, mais était accompagné de deux bulletins vierges (la majorité était de 15, sur 29 votants).

L'explication est simple : la communauté de communes n'avait pas préparé de bulletins de vote, aussi a-t-il fallu s'exprimer sur des carrés de papier blanc, chacun écrivant oui (voire pour) ou non avec un stylo. Pour ce bulletin, le délégué a pris trois carrés de papier au lieu d'un seul, mais il a clairement exprimé

son opinion : c'était non. Le président Pruet a voulu considérer que l'on pouvait le ranger avec les 13 autres « non », mais devant les moues sceptiques des élus, il l'a compté nul.

Le code Dalloz adéquat, consulté en vitesse, ne donnant pas de précision sur ce cas, les délégués ont convenu, après quelques échanges autour de la table, d'annuler le résultat et de recommencer toute la procédure. Et là, au second scrutin, les 29 bulletins étaient sans équivo-